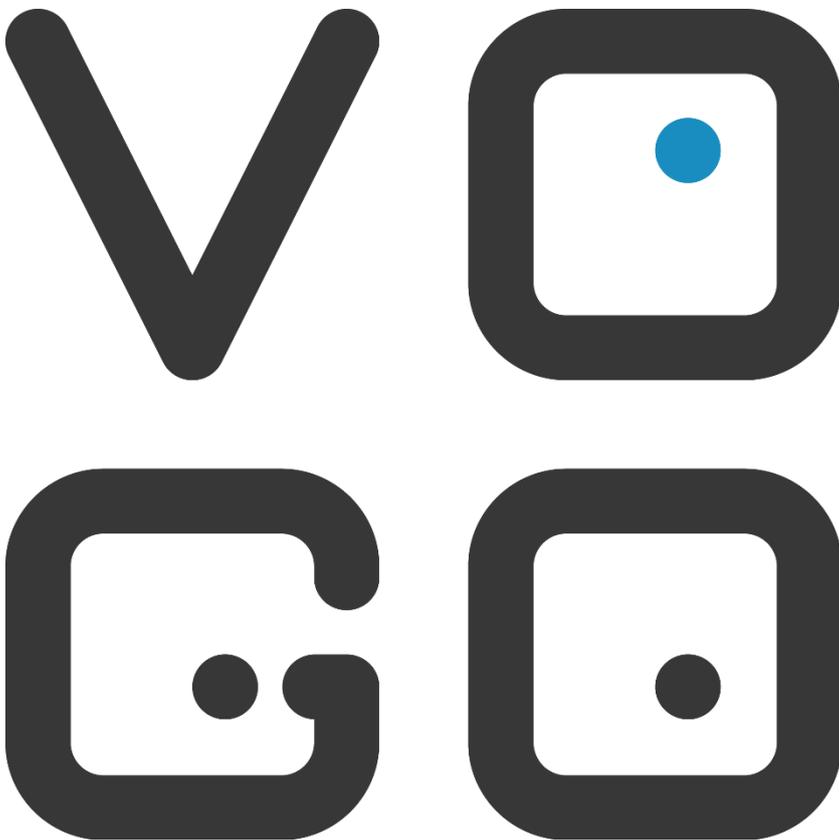


2022



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 511.261,875 euros

Siège social : Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem,

34000 Montpellier

793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022

1 	PRESENTATION DE LA SOCIETE – ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	3
1 1	Description de l'activité de VOGO	3
1 2	Conseil d'administration	4
1 3	Comités.....	4
1 4	Direction.....	4
2 	RAPPORT semestriel d'activité.....	6
2 1	Activité et faits marquants de la période.....	6
2 2	Evènements postérieurs au 30 juin 2022	10
2 3	Principaux facteurs de risques.....	11
3 	COMPTE SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022	13
3 1	Bilan	13
3 2	Compte de résultat	14
3 3	Tableau des flux de trésorerie	15
3 4	Tableau des variations des capitaux propres	16
3 5	Annexes des comptes semestriels	17
4 	Déclaration du responsable du rapport financier semestriel	43

1

VOGO

PRESENTATION DE LA SOCIETE - ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

- 1.1. Description de l'activité de VOGO
- 1.2. Conseil d'administration
- 1.3. Comités
- 1.4. Direction

1 | 1 Description de l'activité de VOGO

Créée en 2013 par les fondateurs de la société NETIA (revendue à ORANGE en 2008), VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en *live* ou en *replay* tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

En 2014, la Société lance VOGO SPORT, permettant aux spectateurs, au sein d'une enceinte sportive ou lors d'un événement *outdoor*, d'accéder à du contenu audiovisuel live au travers d'une application mobile ou tablette. Cette version « Spectateurs » permet aux utilisateurs d'accéder instantanément et en temps réel, via leurs terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs), aux prises de vue des différentes caméras filmant l'événement. L'application offre de nombreux services comme le *replay*, le zoom ou encore le ralenti.

Présentation de l'interface VOGO SPORT



Une version de VOGO SPORT dédiée aux professionnels a également été lancée en 2017, pour les médecins, arbitres, entraîneurs et journalistes. Celle-ci leur permet de bénéficier d'une vision *live* et détaillée des actions, en toute mobilité et autonomie. Les professionnels ont accès à davantage de flux vidéo leur permettant un suivi du match en mosaïque, tout en bénéficiant de la possibilité d'enregistrer des actions. Plusieurs outils facilitent la navigation et l'analyse du jeu à l'image de l'option « Flag »¹ ou du visionnage image par image.

La technologie de la Société, issue de deux années de recherche et développement et faisant l'objet de quatre brevets déposés en France, permet de distribuer du contenu audiovisuel en temps réel sur des terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs) à des milliers de personnes regroupées dans une même enceinte.

VOGO est une Sportech qui s'inscrit dans la tendance du *Smart Stadium* (Le *Smart Stadium* ou l'expérience fan *live* est réinventée) en offrant une solution de diffusion *live* de contenus audiovisuels aux fans et aux professionnels de l'industrie du sport. La transformation de l'enceinte sportive en un lieu connecté de divertissement pour les spectateurs n'est intervenue que récemment.

¹ L'option *Flag* permet de marquer les vidéos enregistrées afin d'identifier certains éléments clés d'analyse à posteriori

Dans le cadre de son offre VOGO SPORT, tant à destination des particuliers que des professionnels de l'industrie du sport, la Société s'adresse aux clubs de sport professionnels, aux ligues sportives professionnelles, aux fédérations sportives, mais également aux opérateurs d'enceintes sportives et aux organisateurs d'événements sportifs professionnels. VOGO déploie ses solutions aussi bien en France qu'à l'étranger notamment grâce à son réseau d'agents, de distributeurs et d'intégrateurs.

En octobre 2019, VOGO acquiert les activités Vokkero auprès du groupe Adeunis². Vokkero est la référence en matière de systèmes de communication pour équipes mobiles, dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Sa mission est de contribuer à améliorer les prises de décision, dans des milieux où la communication d'équipe est la clé du succès.

1 | 2 Conseil d'administration

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du conseil d'administration :	Christophe CARNIEL
Administrateurs :	Pierre KEIFLIN
	Daniel DEDISSE
	Véronique PUYAU
	Pascal SAGUIN ³
	Anthony PARKER
	Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)
	Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administrateur indépendant)
Censeur :	La société IRDI/SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC

1 | 3 Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

1 | 4 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Général Délégué	Pascal SAGUIN
Directeur Administratif & Financier	Véronique PUYAU (prestataire externe)
Directeur VOKKERO	Bertrand MILLION
Vice-Présidente Business Development & Sales Europe	Barbara DESMAREST

² Cf. communiqué de presse du 31 octobre 2019.

³ Depuis l'Assemblée générale du 17 juin 2022.



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1. Activité et faits marquants de la période

2.2. Evènements postérieurs au 30 juin 2022

2.3. Principaux facteurs de risque

2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (Etats-Unis), Vogo UK (Royaume- Uni) et Vogoscope SAS, les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGO UK » désigne la société Vogo UK. Le terme « VOGOSCOPE SAS » désigne la société Vogoscope SAS.

2 | 1 Activité et faits marquants de la période

2.1.1 Éléments juridiques

Le premier semestre 2022 a été marqué par les évènements suivants :

Lors de sa réunion du 17 juin 2022, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 25.000 actions gratuites attribuées le 12 avril 2021 sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 5 juin 2020 (19^{ème} Résolution) dans le cadre des Plans d'attribution gratuite d'actions 2021-1 et 2021-2, la condition de présence opposable à l'ensemble des bénéficiaires de ces Plans étant satisfaite par chacun d'eux au terme de la période d'acquisition, soit le 12 avril 2022.

Sur ces 25.000 actions gratuites, 22.458 ont été livrées aux bénéficiaires au moyen d'actions propres détenues par la Société, et 2.542 l'ont été au travers d'une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 317,75 euros par émission de 2.542 actions nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

A la suite de cette augmentation de capital et à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 511.261,875 euros et est divisé en 4.090.095 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 17 juin 2022 a nommé Monsieur Pascal SAGUIN nouvel administrateur de la Société. Lors de sa réunion du 17 juin 2022, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la nomination de Monsieur Pascal SAGUIN en qualité de Directeur Général Délégué de la Société.

2.1.2 Projets de recherche

La Société travaille sur trois principaux projets de R&D. Le premier dénommé « VoK23 » est dédié à la gamme de nos produits audio, le second « IA5 » concerne les solutions vidéo et enfin le projet Diaginsport faisant appel non seulement à notre savoir en matière de signal audio et vidéo mais aussi à des expertises de pointe du monde scientifique, industriel et technologique.

Le projet « VoK23 » :

Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Le programme est dimensionné à 1.3M€ sur 3 ans et fait l'objet d'une subvention et d'une avance remboursable sous forme d'un PIA3 régionalisé d'un montant total de 400K€ dont 200K€ reste à obtenir.

Les travaux effectués jusqu'à présent ont démontré des performances de transmission radio fortement améliorées : les débits sont doublés et la résistance aux perturbateurs co-canaux augmentée de 12dB. La phase suivante du projet, qui se déroule sur 2022, consiste à prototyper la carte électronique qui accueillera cette nouvelle technologie. Les travaux de compression de la parole ont quant à eux conduit à la conception d'algorithmes de deep learning qui permettent de diviser les débits utiles par 10 par rapport aux technologies traditionnelles. Ces algorithmes présentent des faiblesses, notamment face aux environnements bruyants rencontrés dans le sport et

l'industrie. Pour poursuivre les travaux, un projet de thèse CIFRE en partenariat avec le CNRS GIPSA-lab est établi et démarrera en septembre 2022.

Le projet « IA5 » :

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche les 4 M€.

Nous développons des algorithmes de deep learning permettant d'émuler des caméras de haute résolution et à haute fréquence d'acquisition des images, depuis des caméras TV standard. L'objectif, en plus de la qualité de la visualisation, est de mettre en exergue des informations sémantiques particulières : les numéros des joueurs, leur visage, positionnement dans l'espace, trajectoire de la balle... Ces informations seront utiles au développement d'applications qui sont en lien direct avec nos marchés : nous souhaitons en effet proposer une solution d'arbitrage audio et vidéo qui soit complète (communication audio, détection de hors-jeu, de but, auto-réalisation de replay...) mais légère à exploiter. La solution technologique choisie pour y parvenir est d'automatiser un maximum des fonctionnalités et notamment via les techniques de mathématiques appliquées et de deep learning.

Les travaux menés jusqu'à présent démontrent les fonctionnalités de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) dans une certaine mesure. La robustesse des algorithmes sera améliorée en contexte sportif sur l'année 2022 et 2023 à travers notamment de nouvelles campagnes de mesure spécifiques. Un outil d'évaluation systématique de la qualité des images générées a par ailleurs été prototypé et son développement se poursuit. Il permet de contrôler l'universalité des performances des algorithmes conçus.

Enfin, des travaux ont démarré autour du protocole HIA (Head Injury Assessment) dans le Rugby : l'objectif est de proposer aux médecins en bord de terrain des séquences vidéos analysées en live, dans lequel des collisions où des postures de joueurs sont potentiellement révélatrices d'une commotion. Les briques technologiques au cœur de ces travaux sont en cours de développement et donneront lieu à des démonstrations fin 2022 : suivi des joueurs, identification des poses. Ces travaux sont les prémices du programme Diag'in'sport.

Le projet Diaginsport :

Dès sa création, VOGO a placé la santé et la protection des athlètes au cœur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe et aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les

organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d’augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L’ambition du Groupe est l’élaboration d’une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d’utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l’objectif d’une reprise de l’activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le groupe pourra s’appuyer sur les recherches de pointe et l’innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l’expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l’Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d’Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l’expertise des équipes de l’Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l’hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d’Epidémiologie et de biostatistiques de l’hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l’Université de Lille et VAC de l’université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l’étude des impacts, Move in Med sa capacité d’agrégation de l’ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience déjà validée avec le projet EasyCov en développement de tests portables et rapides.

2.1.3 Management et organisation

Le management et l’organisation du Groupe sont décrits aux sections 1.2 et 1.4 du présent rapport.

2.1.4 Développement commercial

La dynamique de VOGO se confirme au premier semestre 2022 avec un chiffre d’affaires de près de 5,9 M€ en hausse de 38% par rapport à la même période de l’exercice 2021.

Comme annoncé dès la fin de l’année 2021, un nouveau cycle de développement s’est ouvert pour le Groupe, matérialisé par la multiplication des prises de commandes en Europe et aux Etats-Unis.

Tous les indicateurs sont au vert pour confirmer cette dynamique au cours des prochains mois, avec en ligne de mire les opportunités offertes par les grands rendez-vous sportifs mondiaux à venir.

En M€	S1 2022	S1 2021	Var. %
CA Total	5,9	4,3	+38%
Dont CA Sport	4,6	2,9	+54%
Dont CA Industrie	1,3	1,3	=

Dont CA EMEA	4,8	3,5	+35%
Dont CA US	0,9	0,6	+55%

Au titre du premier semestre 2022, VOGO affiche un chiffre d'affaires de 5,9 M€, en hausse de 38% par rapport à la même période de 2021.

Sur le marché du sport (78% du CA du semestre), l'activité progresse de 54% à 4,6 M€ contre 2,9 M€ au premier semestre 2021. Comme attendu, les gammes professionnelles ont continué à porter la croissance au travers des solutions VOKKERO (solutions de communication audio) et VOGOSPORT (solution de Live & Replay vidéo).

Sur ces deux marques, l'accélération des prises de commandes s'est confirmée avec la conquête de nouveaux contrats : UEFA, Fédération Turque de Football, Fédération Chinoise de Football, Scottish Rugby, Ligue Nationale de Rugby (LNR), European Handball Federation (EHF), etc.

Le semestre a également été marqué par la signature d'un partenariat avec Myrtha Pools (leader mondial de la construction de bassins de natation) pour déployer des bassins connectés équipés d'une solution vidéo de captation et de diffusion clé en main, permettant aux exploitants d'enrichir leur offre de services aux usagers au travers d'applications multiples : amélioration des performances, apprentissage de la natation, monétisation des compétitions, etc. Ce partenariat ouvre à VOGO l'accès à de nouveaux marchés dans l'univers du sport avec déjà des signatures importantes en vue pour les prochains mois.

Dans l'industrie, VOGO enregistre sur le semestre un chiffre d'affaires de 1,3 M€ stable par rapport au premier semestre 2021, exceptionnellement élevé.

Cette évolution démontre la bonne résilience de l'activité grâce à ses solutions audio, parfaitement adaptées aux enjeux de communication et de sécurité des acteurs industriels évoluant en environnements contraints.

Au cours du semestre, un accord important a été conclu avec Franki Fondation – FAYAT2 (leader français des fondations spéciales) pour déployer la technologie audio VOKKERO sur les chantiers de construction. Une première commande de 250 solutions de communication VOKKERO GUARDIAN est déjà en cours de déploiement pour l'exercice 2022 et des extensions sont d'ores et déjà envisagées pour les prochains mois.

Enfin, une collaboration importante a démarré avec le groupe allemand Zöllner, spécialisé dans les systèmes de sécurité pour les interventions en bord de voies ferrées.

Sur le premier semestre 2022, la dynamique commerciale du Groupe a été portée par l'ensemble des zones géographiques.

Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 4,8 M€ (81% de l'activité totale) en progression de 35%.

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires a atteint 0,9 M€ en progression de 55% (15% de l'activité totale), confirmant la prise de parts de marché rapide sur le premier marché mondial du sport.

La montée en puissance des prises de commandes s'est notamment confirmée avec le déploiement de références comme CONCACAF, Major League Soccer (MLS), Atlantic Coast Conference (ACC) ou encore Mid-American Conference (MAC).

Au cours du semestre, VOGO a également été choisi aux USA par l'éditeur mondial Activision Blizzard pour déployer sa solution VOGOSPORT dédiée à la Fan Expérience dans le cadre d'événements e-sport autour du jeu « Call of Duty ».

2.1.5 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Depuis l'enregistrement du Document de Base de la Société, les brevets n°1558670 et n°1559299 obtenus en France ont été délivrés aux Etats-Unis. Le brevet n°1559299 a également été délivré en Chine et à Singapour.

Le Groupe dispose également de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audios ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 30 juin 2022.

2.1.6 Éléments financiers

Les principaux éléments financiers du 1^{er} semestre 2022 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes au 30 juin 2022.

2.1.7 Conventions réglementées, principales transactions entre parties liées

Au cours du premier semestre 2022, suivant autorisation du Conseil d'administration en date du 7 février 2022, la Société a conclu, avec Pierre KEIFLIN, administrateur et Directeur général délégué, un contrat de travail entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce, lequel a pris effet le 7 février 2022. Ce contrat, conclu dans l'intérêt de la Société, permet à celle-ci de bénéficier des compétences techniques de Pierre KEIFLIN qui assure désormais des fonctions techniques de Directeur du département Recherche et Développement (R&D) à mi-temps.

Cette convention sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale appelée, en 2023, à approuver les comptes de l'exercice 2022 et présentée, à cet effet, dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

2.1.8 Situation des capitaux propres au 30 juin 2022

Les comptes de l'exercice au 30 juin 2022 font apparaître des capitaux propres de 7.158 K€.

2.1.9 Facteurs de risques

L'exercice 2022 s'est ouvert avec un contexte marqué par la crise des composants et par la guerre en Ukraine. Si l'impact direct de ce conflit est faible pour VOGO, ses conséquences possibles sur la demande mondiale constituent des points de vigilance.

La crise des semi-conducteurs a généré et continu de générer des tensions sur les approvisionnements en composants. Le groupe a pris les actions nécessaires afin d'assurer la continuité dans ses livraisons auprès des clients ce qui se traduit notamment par une hausse significative de ses stocks au 30 juin 2022.

2 | 2 Evènements postérieurs au 30 juin 2022

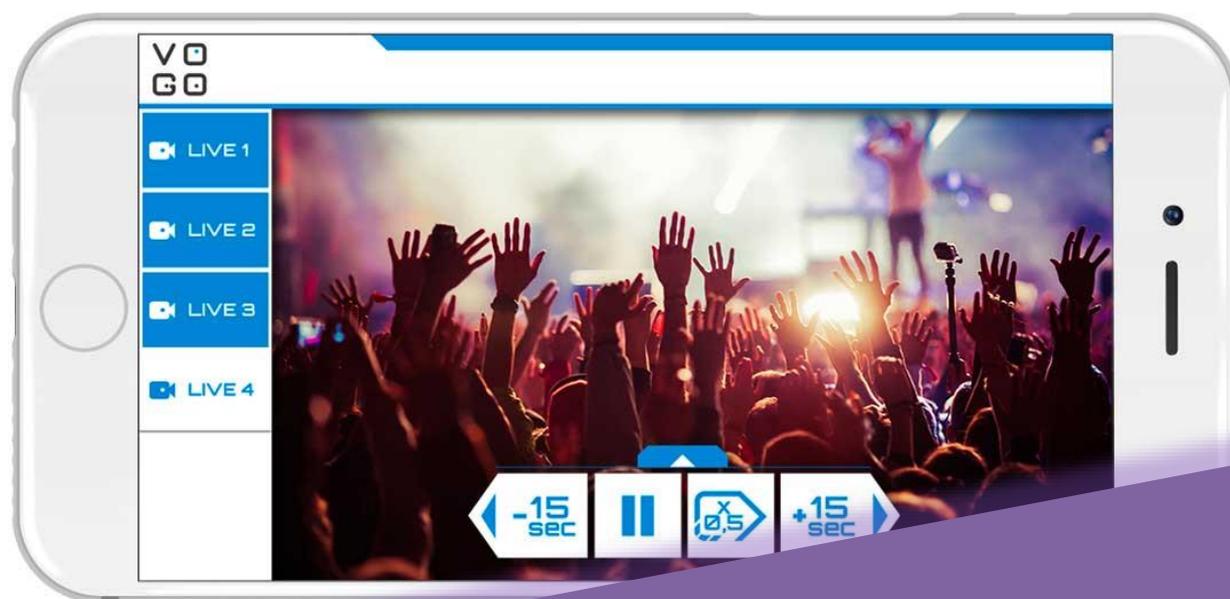
2.2.1 Éléments juridiques

Le 26 septembre 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé le transfert du siège social de l'Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, au 895 rue de la vieille Poste, 34000 Montpellier à compter de mi-novembre 2022. Le transfert des équipes sera réalisé début novembre 2022. Le transfert du siège social de la Société est acté sous réserve de sa ratification par la prochaine Assemblée Générale.

2 | 3 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents à l'exception des risques liés à la crise des composants et à la guerre en Ukraine décrits ci-dessus au paragraphe 2.1.9 du présent document.



COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022

3.1. Bilan

3.2. Compte de résultat

3.3. Tableau de flux de trésorerie

3.4. Tableau de variation des capitaux propres

3.5. Annexes des comptes

3 | 1 Bilan

Etat exprimé en euros	30/06/2022			31/12/2021	30/06/2021	Variations 30/06/22- 31/12/21	
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	Net		%
Ecarts d'acquisition	1 879 031		1 879 031	1 892 638	1 241 000	-13 607	-1%
Immobilisations incorporelles	7 532 674	1 976 563	5 556 111	5 393 824	5 014 277	162 287	3%
Immobilisations corporelles	2 763 426	1 823 503	939 922	947 481	574 846	-7 559	-1%
Immobilisations financières	114 843	2	114 841	108 105	107 632	6 736	6%
Titres mis en équivalence	65 197		65 197	142 315	170 615	-77 118	-54%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 355 171	3 800 068	8 555 103	8 484 363	7 108 370	70 740	1%
Stocks et en-cours	3 512 952		3 512 952	2 905 684	1 978 907	607 268	21%
Créances clients et comptes rattachés	2 404 582	1 463	2 403 119	2 089 363	1 865 748	313 756	15%
Autres créances et comptes de régularisation	1 625 805		1 625 805	1 040 500	1 150 095	585 305	56%
Valeurs mobilières de placement	1 206 980		1 206 980	3 237 785	2 333 000	-2 030 805	-63%
Disponibilités	1 279 313		1 279 313	2 347 699	5 592 223	-1 068 386	-46%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 029 631	1 463	10 028 168	11 621 031	12 919 973	-1 592 863	-14%
TOTAL ACTIF	22 384 802	3 801 531	18 583 271	20 105 394	20 028 343	-1 522 123	-8%

Etat exprimé en euros	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021	Variations 30/06/22- 31/12/21	
					%
Capital	511 262	510 944	510 867	318	0%
Primes liées au capital	17 374 419	17 374 737	17 374 814	-318	0%
Réserves consolidées	(10 171 038)	(8 589 911)	(8 758 604)	-1 581 127	18%
Résultat de la période	(678 963)	(1 572 909)	(805 463)	893 946	-57%
Subvention d'investissement	122 276	129 898			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7 157 956	7 852 759	8 321 615	-694 803	-9%
Intérêts minoritaires					
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7 157 956	7 852 759	8 321 615	-694 803	-9%
Impôts différés passifs					
Ecart d'acquisition négatifs					
Provisions	331 265	422 216	543 224	-90 951	-22%
DETTES					
Dettes sur Ets de crédit et emprunts crédit bail	6 911 568	7 449 510	6 978 190	-537 942	-7%
Dettes financières diverses	264	264	264	0	0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 755 214	1 518 070	1 506 729	237 144	16%
Dettes fiscales et sociales	1 656 474	1 907 513	1 826 505	-251 039	-13%
Autres dettes et comptes de régularisations	770 529	955 062	851 817	-184 533	-19%
TOTAL PASSIF	18 583 271	20 105 394	20 028 343	-1 522 123	-8%

3 | 2 Compte de résultat

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variations 30/06/2022 - 30/06/2021	
					%
<i>Etat exprimé en euros</i>					
COMPTE DE RESULTAT	6 mois	6 mois	12 mois		
Produits d'exploitation	6 991 563	4 941 486	9 748 384	2 050 077	41%
Chiffre d'affaires	5 871 372	4 261 055	8 539 589	1 610 317	38%
Transfert de charges	33 042		112 382	33 042	100%
Autres produits d'exploitation	1 087 149	680 431	1 096 413	406 718	60%
Charges d'exploitation	7 696 827	5 787 376	11 540 866	1 909 451	33%
Achats consommés	2 647 969	1 577 351	2 600 371	1 070 618	68%
Autres achats et charges externes	1 968 295	1 404 718	3 234 210	563 577	40%
Impôts, taxes et versements assimilés	33 136	45 422	103 954	-12 286	-27%
Charges de personnel	2 632 070	2 348 673	4 773 404	283 397	12%
Dotations aux amortissements et dépréciations net	322 655	363 501	734 036	-40 846	-11%
Autres charges d'exploitation	92 702	47 711	94 891	44 991	94%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(705 264)	(845 890)	(1 792 482)	140 626	-17%
RESULTAT FINANCIER	(84 731)	8 209	9 609	(92 940)	-1132%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(789 995)	(837 680)	(1 782 873)	47 685	-6%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 590	0	60	7 590	#DIV/0!
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	180 560	106 602	312 588	73 958	69%
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(601 845)	(731 078)	(1 470 225)		
Amortissement net des écarts d'acquisition					
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(601 845)	(731 078)	(1 470 225)	129 233	-18%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(77 118)	(74 385)	(102 685)		
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(678 963)	(805 463)	(1 572 909)	126 500	-16%
Résultat part du groupe par action	- 0,166	- 0,498	- 0,385		
Résultat part du groupe dilué par action	- 0,166	- 0,498	- 0,385		

3 | 3 Tableau des flux de trésorerie

Etat exprimé en euros

	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net des sociétés intégrées	- 678 963	- 805 463
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	373 531	363 501
- Variation des impôts différés		
- Plus-values de cession / sorties d'actifs		
- Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	77 118	74 385
- Correction d'erreur		
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	- 228 314	- 367 577
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 1 717 565	- 74 860
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 1 945 879	- 442 437
Acquisition d'immobilisations	- 931 189	- 519 601
Subventions d'investissement reçues		
Variation des prêts et avances consentis		
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	332 483	917
Incidence des variations de périmètre	30 805	- 166 667
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 567 901	- 685 351
Augmentation de capital		4 123
Cession (acquisition) nette d'actions propres	- 30 804	- 141 551
Emissions d'emprunt bancaires	118	101 563
Variation des I.C.N,E		
Remboursements d'emprunts	- 572 942	- 652 141
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 603 628	- 688 006
Variation de trésorerie	- 3 104 381	- 1 813 120
(A) Trésorerie d'ouverture	5 430 699	9 738 343
(B) Trésorerie de clôture	2 326 318	7 925 223
(C) Incidence des variations de cours de devises	13 027	2 674
Variation de trésorerie	- 3 104 381	- 1 813 120

3 | 4 Tableau des variations des capitaux propres

Etat exprimé en euros

	Capital	Primes	Réserves	Résultats	Subv invest	Total part du groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Situation nette au 31/12/2019	440	12 626	(2 628)	(2 773)		7 665	0	7 665
Souscription au capital	71	4 745				4 816		4 816
Frais liés aux opérations sur capital net IS						0		0
Variation des écarts de conversion			168			168		168
Variation de périmètre						0		0
Variation des actions propres			(15)			(15)		(15)
Affectation du résultat			(2 773)	2 773		0		0
Changement de méthode						0		0
Résultat net de la période				(3 262)		(3 262)		(3 262)
Situation nette au 31/12/2020	511	17 371	(5 248)	(3 262)		9 372	0	9 372
Souscription au capital		4				4		4
Frais liés aux opérations sur capital net IS						0		0
Variation des écarts de conversion			(137)			(137)		(137)
Variation de périmètre						0		0
Variation des subventions d'investissement					130	130		130
Variation des actions propres			62			62		62
Affectation du résultat			(3 262)	3 262		0		0
Changement de méthode			(6)			(6)		(6)
Résultat net de la période				(1 573)		(1 573)		(1 573)
Situation nette au 31/12/2021	511	17 375	(8 590)	(1 573)	130	7 852	0	7 852
Souscription au capital						0		0
Frais liés aux opérations sur capital net IS						0		0
Variation des écarts de conversion			(8)			(8)		(8)
Variation de périmètre						0		0
Variation des subventions d'investissement					(8)	(8)		(8)
Variation des actions propres			1			1		1
Affectation du résultat			(1 573)	1 573		0		0
Changement de méthode						0		0
Résultat net de la période				(679)		(679)		(679)
Situation nette au 30/06/2022	511	17 375	(10 169)	(679)	122	7 158	0	7 158

Date de l'assemblée générale	17/06/2022
Dividendes attribués	0
* dont dividendes provenant du résultat n-1	0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	7 158
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	7 158
‡ Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(694)

Préambule

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par le règlement CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique dans ses comptes consolidés les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- l'enregistrement en résultat des écarts de conversion,
- le retraitement des contrats de location financement,
- le provisionnement des engagements de retraite,
- les frais de R&D sont activés.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont des comptes consolidés semestriels couvrant la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022.

Présentation de la Société

VOGO développe, commercialise et distribue des solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels, au sein des enceintes sportives. Via l'acquisition de Vokkero® en octobre 2019, cette offre vidéo a été enrichie avec l'intégration d'une gamme de systèmes de communication audio reconnus internationalement dans l'univers du sport (plus de 20 disciplines sportives), mais aussi dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'entertainment. L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets. VOGO est implanté en France (Montpellier, Paris et Bernin) et sur le continent nordaméricain avec un bureau à New-York. VOGO est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO) et figure depuis juillet 2020 dans l'indice « Tech 40 ».

Commentaires sur l'activité de la période

Revenues	1SE2022	Var. %	Rep. %	1SE2021	Rep. %
Total	5 871 371	38%	100%	4 261 055	100%
Sport	4 576 061	54%	78%	2 974 677	70%
Industrie	1 295 310	1%	22%	1 286 378	30%

Au titre du premier semestre 2022, VOGO affiche un chiffre d'affaires de 5,9 M€, en hausse de 38% par rapport à la même période de 2021.

Sur le marché du sport (78% du CA du semestre), l'activité progresse de 54% à 4,6 M€ contre 2,9 M€ au premier semestre 2021. Comme attendu, les gammes professionnelles ont continué à porter la croissance au travers des solutions VOKKERO (solutions de communication audio) et VOGOSPORT (solution de Live & Replay vidéo).

Sur ces deux marques, l'accélération des prises de commandes s'est confirmée avec la conquête de nouveaux contrats : UEFA, Fédération Turque de Football, Fédération Chinoise de Football, Scottish Rugby, Ligue Nationale de Rugby (LNR), European Handball Federation (EHF), etc.

Le semestre a également été marqué par la signature d'un partenariat avec Myrtha Pools (leader mondial de la construction de bassins de natation) pour déployer des bassins connectés équipés d'une solution vidéo de captation et de diffusion clé en main, permettant aux exploitants d'enrichir leur offre de services aux usagers au travers d'applications multiples : amélioration des performances, apprentissage de la natation, monétisation des compétitions, etc. Ce partenariat ouvre à VOGO l'accès à de nouveaux marchés dans l'univers du sport avec déjà des signatures importantes en vue pour les prochains mois.

Dans l'industrie, VOGO enregistre sur le semestre un chiffre d'affaires de 1,3 M€ stable par rapport au premier semestre 2021, exceptionnellement élevé.

Cette évolution démontre la bonne résilience de l'activité grâce à ses solutions audio, parfaitement adaptées aux enjeux de communication et de sécurité des acteurs industriels évoluant en environnements contraints.

Au cours du semestre, un accord important a été conclu avec Franki Fondation – FAYAT2 (leader français des fondations spéciales) pour déployer la technologie audio VOKKERO sur les chantiers de construction. Une première commande de 250 solutions de communication VOKKERO GUARDIAN est déjà en cours de déploiement pour l'exercice 2022 et des extensions sont d'ores et déjà envisagées pour les prochains mois.

Enfin, une collaboration importante a démarré avec le groupe allemand Zöllner, spécialisé dans les systèmes de sécurité pour les interventions en bord de voies ferrées.

Sur le premier semestre 2022, la dynamique commerciale du Groupe a été portée par l'ensemble des zones géographiques.

Revenues	1SE2022	Var. %	Rep. %	1SE2021	Rep. %
Total	5 871 371	38%	100%	4 261 055	100%
EMEA	4 772 019	35%	81%	3 533 920	83%
North America	863 128	55%	15%	555 976	13%
South America	55 102	-30%	1%	78 606	2%
Asia Pacific	181 123	96%	3%	92 554	2%

Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 4,8 M€ (81% de l'activité totale) en progression de 35%.

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires a atteint 0,9 M€ en progression de 55% (15% de l'activité totale), confirmant la prise de parts de marché rapide sur le premier marché mondial du sport.

La montée en puissance des prises de commandes s'est notamment confirmée avec le déploiement de références comme CONCACAF, Major League Soccer (MLS), Atlantic Coast Conference (ACC) ou encore Mid-American Conference (MAC).

Au cours du semestre, VOGO a également été choisi aux USA par l'éditeur mondial Activision Blizzard pour déployer sa solution VOGOSPORT dédiée à la Fan Expérience dans le cadre d'événements e-sport autour du jeu « Call of Duty ».

Revenues	1SE2022	Var. %	Rep. %	1SE2021	Rep. %
Total	5 871 371	38%	100%	4 261 055	100%
Direct	3 596 836	63%	61%	2 203 448	52%
Indirect	2 274 535	11%	39%	2 057 607	48%

En termes de circuits de commercialisation, tous les canaux de vente ont contribué à cette croissance. Les ventes directes totalisent près de 3,6 M€ de chiffre d'affaires représentant 61% de l'activité totale du semestre, en hausse de 63%. L'activité des partenaires de commercialisation a également été très forte avec un chiffre d'affaires de plus de 2,2 M€, en progression de 11% (39% de l'activité totale du semestre).

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

Une augmentation de capital d'un montant de 317,75€ a été comptabilisée sur le premier semestre afin de permettre la livraison d'une partie des titres (2 542) prévus dans le plan d'action gratuites destiné aux salariés.

Projets de recherche

La Société travaille sur trois principaux projets de R&D. Le premier dénommé « VoK23 » est dédié à la gamme de nos produits audio, le second « IA5 » concerne les solutions vidéo et enfin le projet Diagnostics faisant appel non seulement à notre savoir en matière de signal audio et vidéo mais aussi à des expertises de pointe du monde scientifique, industriel et technologique.

Le projet « VoK23 » :

Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Le programme est dimensionné à 1.3M€ sur 3 ans et fait l'objet d'une subvention et d'une avance remboursable sous forme d'un PIA3 régionalisé d'un montant total de 400K€ dont 200K€ reste à obtenir.

Les travaux effectués jusqu'à présent ont démontré des performances de transmission radio fortement améliorées : les débits sont doublés et la résistance aux perturbateurs co-canaux augmentée de 12dB. La phase suivante du projet, qui se déroule sur 2022, consiste à prototyper la carte électronique qui accueillera cette nouvelle technologie. Les travaux de compression de la parole ont quant à eux conduit à la conception d'algorithmes de deep learning qui permettent de diviser les débits utiles par 10 par rapport aux technologies traditionnelles. Ces algorithmes présentent des faiblesses, notamment face aux environnements bruyants rencontrés dans le sport et l'industrie. Pour poursuivre les travaux, un projet de thèse CIFRE en partenariat avec le CNRS GIPSA-lab est établi et démarrera en Septembre 2022.

Le projet « IA5 » :

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en

Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche les 4 M€.

Nous développons des algorithmes de deep learning permettant d'émuler des caméras de haute résolution et à haute fréquence d'acquisition des images, depuis des caméras TV standard. L'objectif, en plus de la qualité de la visualisation, est de mettre en exergue des informations sémantiques particulières : les numéros des joueurs, leur visage, positionnement dans l'espace, trajectoire de la balle... Ces informations seront utiles au développement d'applications qui sont en lien direct avec nos marchés : nous souhaitons en effet proposer une solution d'arbitrage audio et vidéo qui soit complète (communication audio, détection de hors-jeu, de but, auto-réalisation de replay...) mais légère à exploiter. La solution technologique choisie pour y parvenir est d'automatiser un maximum des fonctionnalités et notamment via les techniques de mathématiques appliquées et de deep learning.

Les travaux menés jusqu'à présent démontrent les fonctionnalités de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) dans une certaine mesure. La robustesse des algorithmes sera améliorée en contexte sportif sur l'année 2022 et 2023 à travers notamment de nouvelles campagnes de mesure spécifiques. Un outil d'évaluation systématique de la qualité des images générées a par ailleurs été prototypé et son développement se poursuit. Il permet de contrôler l'universalité des performances des algorithmes conçus.

Enfin, des travaux ont démarré autour du protocole HIA (Head Injury Assessment) dans le Rugby : l'objectif est de proposer aux médecins en bord de terrain des séquences vidéos analysées en live, dans lequel des collisions où des postures de joueurs sont potentiellement révélatrices d'une commotion. Les briques technologiques au cœur de ces travaux sont en cours de développement et donneront lieu à des démonstrations fin 2022 : suivi des joueurs, identification des poses. Ces travaux sont les prémices du programme Diag'in'sport.

Le projet Diagnosticsport :

Dès sa création, VOGO a placé la santé et la protection des athlètes au cœur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe et aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du Groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des impacts, Move in Med sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience déjà validée avec le projet EasyCov en développement de tests portables et rapides.

Développement commercial

VOGO confirme sa dynamique au premier semestre 2022 avec un chiffre d'affaires de près de 5,9 M€ en hausse de 38% par rapport à la même période de l'exercice 2021.

Comme annoncé dès la fin de l'année 2021, un nouveau cycle de développement s'est ouvert pour le Groupe, matérialisé par la multiplication des prises de commandes en Europe et aux Etats-Unis. Tous les indicateurs sont au vert pour confirmer cette dynamique au cours des prochains mois, avec en ligne de mire les opportunités offertes par les grands rendez-vous sportifs mondiaux à venir.

Comme attendu, les gammes professionnelles ont continué à porter la croissance au travers des solutions VOKKERO (solutions de communication audio) et VOGOSPORT (solution de Live & Replay vidéo).

Sur ces deux marques, l'accélération des prises de commandes s'est confirmée avec la conquête de nouveaux contrats : UEFA, Fédération Turque de Football, Fédération Chinoise de Football, Scottish Rugby, Ligue Nationale de Rugby (LNR), European Handball Federation (EHF), etc.

Le semestre a également été marqué par la signature d'un partenariat avec Myrtha Pools (leader mondial de la construction de bassins de natation) pour déployer des bassins connectés équipés d'une solution vidéo de captation et de diffusion clé en main, permettant aux exploitants d'enrichir leur offre de services aux usagers au travers d'applications multiples : amélioration des performances, apprentissage de la natation, monétisation des compétitions, etc. Ce partenariat ouvre à VOGO l'accès à de nouveaux marchés dans l'univers du sport avec déjà des signatures importantes en vue pour les prochains mois.

Dans l'industrie, VOGO enregistre une bonne résilience de l'activité grâce à ses solutions audio, parfaitement adaptées aux enjeux de communication et de sécurité des acteurs industriels évoluant en environnements contraints.

Au cours du semestre, un accord important a été conclu avec Franki Fondation – FAYAT2 (leader français des fondations spéciales) pour déployer la technologie audio VOKKERO sur les chantiers de construction. Une première commande de 250 solutions de communication VOKKERO GUARDIAN est déjà en cours de déploiement pour l'exercice 2022 et des extensions sont d'ores et déjà envisagées pour les prochains mois.

Enfin, une collaboration importante a démarré avec le groupe allemand Zöllner, spécialisé dans les systèmes de sécurité pour les interventions en bord de voies ferrées.

Aux Etats-Unis, l'activité est en nette progression, confirmant la prise de parts de marché rapide sur le premier marché mondial du sport.

La montée en puissance des prises de commandes s'est notamment confirmée avec le déploiement de références comme CONCACAF, Major League Soccer (MLS), Atlantic Coast Conference (ACC) ou encore Mid-American Conference (MAC).

Au cours du semestre, VOGO a également été choisi aux USA par l'éditeur mondial Activision Blizzard pour déployer sa solution VOGOSPORT dédiée à la Fan Expérience dans le cadre d'événements e-sport autour du jeu « Call of Duty ».

Evénements postérieurs à la clôture

VOGO a signé début septembre un nouveau contrat exclusif avec la Rugby League World Cup 2021 pour le déploiement de ses solutions tout au long de la 16ème édition de la Rugby League World Cup 2021 se tiendra en Angleterre du 15 octobre au 19 novembre 2022. Un nouveau succès commercial qui matérialise la capacité du Groupe à s'imposer commercialement dans le cadre des grands événements sportifs mondiaux.

Le 26 septembre 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé le transfert du siège social de l'Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, au 895 rue de la vieille Poste, 34000 Montpellier à compter de mi-novembre 2022. Le transfert des équipes sera réalisé début novembre 2022. Le transfert du siège social de la Société est acté sous réserve de sa ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, applicable depuis le 1er janvier 2021, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Changement de méthode

Le Règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 est abrogé et remplacé par le Règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

L'application de ce nouveau Règlement pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe VOGO constitue un changement de méthode comptable.

Le Règlement ANC 2020-01 est appliqué de manière prospective aux transactions survenues après la date de 1ère application ainsi qu'aux contrats conclus après cette même date, sous réserve de dispositions particulières permettant une application rétrospective de quelques méthodes.

Le Groupe VOGO ayant précédemment opté pour l'application des méthodes de référence définies par le Règlement CRC 99-02, devenues obligatoires dans le cadre du Règlement ANC 2020-01, les effets de ce changement de méthode se limitent aux points suivants :

- Au niveau de la présentation du bilan consolidé ACTIF, les écarts d'acquisition sont désormais présentés avec les Immobilisations incorporelles (ils étaient présentés sur une ligne distincte précédemment).
- Les écarts de conversion latents sur créances et dettes sont désormais comptabilisés au bilan en compte de régularisation actif pour les pertes latentes et en compte de régularisation passif pour les gains

latents. Ils étaient précédemment comptabilisés en gains et pertes de change latents au compte de résultat. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

- Au niveau du compte de résultat :
 - o les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sont désormais présentées en résultat d'exploitation (elles étaient présentées en dessous du résultat exceptionnel précédemment) ;
 - o deux nouveaux sous-totaux ont été ajoutés au niveau du compte de résultat synthétique : « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » et « Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ».

Conformément à l'article 4 du Règlement ANC 2020-01, le Groupe présente l'exercice comparatif de ses états de synthèse selon le format prescrit par le présent Règlement.

Le Groupe applique, dans ses comptes consolidés, la méthode de référence prévue par le Règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général concernant le provisionnement des engagements de retraite.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont des comptes consolidés semestriels couvrant la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022.

Principe et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou conjoint. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif ou par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation. La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement ANC 2020-01 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont

rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

Brevets : 3 à 5 ans

Logiciels : 1 an

- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.

- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Installations agencements divers : 7 à 10 ans

Matériel informatique : 3 ans

Matériel de bureau : 4 à 7 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée

Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 30 juin 2022 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 30 juin 2022 de VOGO France s'élèvent à 13.566 K€.

Par mesure de prudence, le Groupe a choisi de ne comptabiliser aucun impôt différé (ni sur les différences

temporaires, ni sur les retraitements ANC 2020-01, ni sur les déficits reportables) dans la mesure où sa situation fiscale latente le conduirait à reconnaître un impôt différé actif net.

Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 234 K€ au 30 juin 2022. La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (3.22%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2021)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la Société résultent :

- a) de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox),
- b) de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs,
- c) de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution,
- d) de vente de produits (tablettes, etc.),
- e) de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- a) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global.
Ainsi :

- La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
 - La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
 - La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.
-
- b) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
 - c) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
 - d) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
 - e) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- d'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la Société,
- puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante,
- enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice

Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel. Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,9627	0,9143	0,8829	0,8455
Dollar Canadien	0,7449	0,7192	0,6948	0,6745
Livre Sterling	1,1652	1,1871	1,1901	1,1633

Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 MONTPELLIER			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGO UK	LTD	30 Gay Street - Bath - BA1 2PA	100%	100%	Intégration globale
VOGOSCOPE	SAS	6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 RIOZ	49%	49%	Mise en équivalence

A photograph of two ice hockey players in action on an indoor rink. The player in the foreground is wearing a white jersey with blue and red accents and the number 8. The player in the background is wearing a white jersey with the number 2. Both are wearing helmets and holding hockey sticks. The rink is brightly lit with overhead lights.

NOTES

NOTES RELATIVES AU BILAN

Immobilisations – Amortissements

Stocks

Clients, autres créances

Capital social

Variation des Capitaux propres

Provisions

Dettes financières

Dettes non financières

Actions Propres

Filiales et participations

Immobilisations incorporelles

	Valeur brutes début d'exercice	Variation des cours de change	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 30/06/2022
Concessions, brevets & droits similaires	2 631 124	110	2 469	- 5 669	2 628 034
Ecart d'acquisition	1 892 638	-	13 607		1 879 031
Fonds commercial	3 642 705				3 642 705
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	836 629	300	419 337	5 669	1 261 935
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES VALEURS BRUTES	9 003 096	-	421 806	-	9 411 705

	Amortissements début exercice	Variation des cours de change	Dotations	Reprises	Amortissements fin exercice
Concessions, brevets & droits similaires	1 716 634		259 929		1 976 563
Autres immobilisations incorporelles	-				-
TOTAL AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 716 634	-	259 929	-	1 976 563

TOTAL VNC DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 286 462				7 435 142
--	------------------	--	--	--	------------------

Le fonds de commerce pour 3.642 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	Valeurs Brutes 30/06/2022	Amortissements cumulés 30/06/2022	Valeurs Nettes 30/06/2022
Adeunis NA, INC	01/11/2019	illimitée	1 241 000	-	1 241 000
VOGO UK	28/09/2021	illimitée	638 031		638 031
TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS POSITIFS			1 879 031	-	1 879 031

Immobilisations corporelles

	Valeurs Brutes début d'exercice	Acquisitions	Variations des cours de change	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 30/06/2022
Terrains	-				-
Agencements sur terrains	-				-
Constructions	-				-
Installations tech, mat et outillages ind.	744 587	56 684	- 6 617		794 654
Matériel de bureau	461 668	34 413	- 2 108		493 973
Matériel de transport	255				255
Matériel informatique	139 060	1 567	- 1 923		138 704
Autres immobilisations corporelles	1 258 113	77 835	8 505	- 8 613	1 335 840
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Avances et acomptes s/ immo corp.	-				-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS BRUTES	2 603 683	170 499	-2143	- 8 613	2 763 426

	Amortissements début exercice	Dotations	Variations des cours de change	Reprises / Reclassement/ Sorties	Amortissements fin exercice
Terrains	-				-
Agencements sur terrains	-				-
Constructions	-				-
Installations tech, mat et outillages ind.	316 314	67 106	- 4 415		379 005
Matériel de bureau	212 727	48 966	- 516		261 177
Matériel de transport	255				255
Matériel informatique	112 407	6 706	- 1 653		117 460
Autres immobilisations corporelles	1 014 499	58 593	1 127	- 8 613	1 065 606
TOTAL AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 656 202	181 371	-5457	- 8 613	1 823 503
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES VNC	947 481				939 923

Dont actifs financés par crédit-bail :

	Valeurs Brutes 30/06/2022	Amortissements cumulés	Valeurs Nettes 30/06/2022
Terrains			-
Constructions			-
Installations tech, mat et outillages ind.			-
Autres immobilisations corporelles	1 031 278	- 995 034	36 244
Total immobilisations financées en crédit-bail	1 031 278	- 995 034	36 244

Immobilisations financières

	Provisions début exercice	Acquisition	Cessions	Variation des cours de change	Dotations	Reprises	Reclassement	Provisions fin exercice
Titres de participations	-			0	-	0		0
Prêts, Dépôts et cautionnements - non courants	108 106	6 403		334	-	-	50 000	64 843
Prêts, Dépôts et cautionnements - courants	-	332 483	332 483	0	-	0	50 000	50 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	108 106			334	-	0		114 843

	Ouverture	Résultat	Distribution	Augmentation capital	Clôture
VOGOSCOPE	142 315	- 77 118			65 197
TOTAL TITRES MIS EN EQUIVALENCE	142 315	- 77 118			65 197

Les titres mis en équivalence correspondent à la participation à hauteur de 49% dans la filiale Vogoscope SAS.

Stocks

	Valeurs Brutes 30/06/2022	Dépréciation 30/06/2022	Valeurs Nettes 30/06/2022	Valeurs Nettes 31/12/2021
Matières premières	2 616 606		2 616 606	2 282 230
En cours biens				
Produits finis				623 454
Marchandises	896 346		896 346	-
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	3 512 952	0	3 512 952	2 905 684

Clients, autres créances

Décomposition des créances :

	Valeurs Brutes 30/06/2022	Dépréciation 30/06/2022	Valeurs Nettes 30/06/2022	Valeurs Nettes 31/12/2021
Avances et acomptes versés	81 419		81 419	53 203
Clients	2 404 582	1 464	2 403 118	2 089 363
Créances sociales	23 506		23 506	14 012
Créances fiscales	589 983		589 983	285 713
Créance d'impôt exigible	493 148		493 148	362 926
Fournisseurs AAR	36 269		36 269	96 220
Comptes courants actif	196 000		196 000	
Charges constatées d'avance	180 594		180 594	188 744
Autres créances	24 887		24 887	39 683
TOTAL CREANCES	4 030 388	1 464	4 028 924	3 129 864

	Dépréciation début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Dépréciation fin exercice
Avances et acomptes versés						-
Clients	18 745			18 022	-741	1 464
Créances sociales						-
Créances fiscales						-
Débiteurs divers						-
TOTAL CREANCES	18 745		-	18 022		1 464

Capital social

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 30 juin 2022 s'élevé à 511.261,875 euros divisé en 4.090.095 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euros chacune.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non exercés au 30 juin 2022 :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/04/2021	14 800		-	14 800			
	15 061	-	261	14 800	-	-	-

Variation des capitaux propres

(en milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Subv invest	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2020	511	17 371	-5 248	-3 262		9 372	0	9 372
Souscription au capital		4				4		4
Frais liés aux opérations sur capital nets IS						0		0
Variation des écarts de conversion			-137			-137		-137
Variation de périmètre						0		0
Variation des subventions d'investissement					130	130		130
Variation des actions propres			62			62		62
Affectation du résultat			-3 262	3 262		0		0
Changement de méthode			-6			-6		-6
Résultat net de la période				-1 573		-1 573		-1 573
Situation nette au 31/12/2021	511	17 375	-8 590	-1 573	130	7 852	0	7 852
Souscription au capital						0		0
Frais liés aux opérations sur capital nets IS						0		0
Variation des écarts de conversion			-8			-8		-8
Variation de périmètre						0		0
Variation des subventions d'investissement					-8	-8		-8
Variation des actions propres			1			1		1
Affectation du résultat			-1 573	1 573		0		0
Changement de méthode						0		0
Résultat net de la période				-679		-679		-679
Situation nette au 30/06/2022	511	17 375	-10 170	-679	122	7 158	0	7 158

Provisions

	30/06/2022	31/12/2021
Prov. pour indemnités de fin de carrière	234 191	349 425
Prov. pour garanties	85 389	70 777
Prov. pour pertes de change	11 685	2 014
Total Prov. pour risques & charges	331 265	422 216

(en €)	Provision début exercice	Dotations	Reprises	Provision fin exercice
Prov. pour indemnités de fin de carrière	349 425		115 234	234 191
Prov. pour garanties	70 777	14 612		85 389
Prov. pour pertes de change	2 014	11 685	2 014	11 685
Total Prov. pour risques & charges	422 216	26 297	117 248	331 265
Résultat d'exploitation		14 612	115 234	
Résultat financier		11 685	2 014	
Résultat exceptionnel				

Dettes financières

Décomposition des dettes financières

(en €)	30/06/2022	31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 864 422	7 369 791
I.C.N.E. sur emprunts	3 010	2 892
Dettes financières Crédit-bail	8 140	76 827
Concours bancaires courants	35 996	
I.C.N.E. sur trésorerie passive		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	6 911 568	7 449 510

Echéancier des dettes financières

(en €)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants	35 996		
I.C.N.E. sur trésorerie passive	-		
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 802 232	4 274 107	788 083
ICNE sur emprunts	3 010		
Dettes financières Crédit-bail	8 140		

Dettes non financières

(en €)	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs et comptes rattachés	1 755 214	1 518 070
Avances et acomptes reçus	381 536	353 334
Client AAE		
Dettes sociales	1 367 449	1 661 003
Dettes fiscales	289 025	216 221
Dettes d'IS exigible	-	30 288
Comptes courants	264	264
Crédit vendeur	166 667	166 667
Produits constatés d'avance	156 791	423 092
Dettes diverses	65 535	11 969
TOTAL AUTRES DETTES	4 182 481	4 380 908

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui porte le montant de trésorerie affecté au contrat au 30 juin 2022 à 250K€

Dans le cadre de ce contrat, au cours du semestre écoulé, 70.059 actions ont été achetées au cours moyen de 5,13 euros par action, et 63.893 actions ont été vendues au cours moyen de 5,20 euros par action.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours du semestre, le solde du contrat de liquidité était de 34 250 actions au 30 juin 2022. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 166 797,50 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin 2022, soit 4,87 euros.

La Société a par ailleurs procédé au rachat de ses propres actions afin d'alimenter son plan d'actions gratuites destiné aux salariés. Ainsi 25 458 actions sont détenues au 30 juin 2022 au cours moyen de 9,23€. Ces actions auto-détenues ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 110 909,40€ afin de refléter le cours à la date de l'arrêté soit 4,87€. L'ensemble de ces 25 458 actions ont été livrés aux salariés sur le mois de juillet 2022.

Filiales et participations

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 MONTPELLIER			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGO UK	LTD	30 Gay Street - Bath - BA1 2PA	100%	100%	Intégration globale
VOGOSCOPE	SAS	6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 RIOZ	49%	49%	Mise en équivalence



NOTES

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Production immobilisée

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat financier

Résultat exceptionnel

Effectif moyen

Rémunération des organes de direction

Honoraires des commissaires aux comptes

Ventilation du chiffre d'affaires

Revenues	1SE2022	Var. %	Rep. %	1SE2021	Rep. %
Total	5 871 371	38%	100%	4 261 055	100%
Sport	4 576 061	54%	78%	2 974 677	70%
Industrie	1 295 310	1%	22%	1 286 378	30%

Au titre du premier semestre 2022, VOGO affiche un chiffre d'affaires de 5,9 M€, en hausse de 38% par rapport à la même période de 2021.

Sur le marché du sport (78% du CA du semestre), l'activité progresse de 54% à 4,6 M€ contre 2,9 M€ au premier semestre 2021. Comme attendu, les gammes professionnelles ont continué à porter la croissance au travers des solutions VOKKERO (solutions de communication audio) et VOGOSPORT (solution de Live & Replay vidéo).

Sur ces deux marques, l'accélération des prises de commandes s'est confirmée avec la conquête de nouveaux contrats : UEFA, Fédération Turque de Football, Fédération Chinoise de Football, Scottish Rugby, Ligue Nationale de Rugby (LNR), European Handball Federation (EHF), etc.

Le semestre a également été marqué par la signature d'un partenariat avec Myrtha Pools (leader mondial de la construction de bassins de natation) pour déployer des bassins connectés équipés d'une solution vidéo de captation et de diffusion clé en main, permettant aux exploitants d'enrichir leur offre de services aux usagers au travers d'applications multiples : amélioration des performances, apprentissage de la natation, monétisation des compétitions, etc. Ce partenariat ouvre à VOGO l'accès à de nouveaux marchés dans l'univers du sport avec déjà des signatures importantes en vue pour les prochains mois.

Dans l'industrie, VOGO enregistre sur le semestre un chiffre d'affaires de 1,3 M€ stable par rapport au premier semestre 2021, exceptionnellement élevé.

Cette évolution démontre la bonne résilience de l'activité grâce à ses solutions audio, parfaitement adaptées aux enjeux de communication et de sécurité des acteurs industriels évoluant en environnements contraints.

Au cours du semestre, un accord important a été conclu avec Franki Fondation – FAYAT2 (leader français des fondations spéciales) pour déployer la technologie audio VOKKERO sur les chantiers de construction. Une première commande de 250 solutions de communication VOKKERO GUARDIAN est déjà en cours de déploiement pour l'exercice 2022 et des extensions sont d'ores et déjà envisagées pour les prochains mois.

Enfin, une collaboration importante a démarré avec le groupe allemand Zöllner, spécialisé dans les systèmes de sécurité pour les interventions en bord de voies ferrées.

Sur le premier semestre 2022, la dynamique commerciale du Groupe a été portée par l'ensemble des zones géographiques.

Revenues	1SE2022	Var. %	Rep. %	1SE2021	Rep. %
Total	5 871 371	38%	100%	4 261 055	100%
EMEA	4 772 019	35%	81%	3 533 920	83%
North America	863 128	55%	15%	555 976	13%
South America	55 102	-30%	1%	78 606	2%
Asia Pacific	181 123	96%	3%	92 554	2%

Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 4,8 M€ (81% de l'activité totale) en progression de 35%.

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires a atteint 0,9 M€ en progression de 55% (15% de l'activité totale), confirmant la prise de parts de marché rapide sur le premier marché mondial du sport.

La montée en puissance des prises de commandes s'est notamment confirmée avec le déploiement de références comme CONCACAF, Major League Soccer (MLS), Atlantic Coast Conference (ACC) ou encore Mid-American Conference (MAC).

Au cours du semestre, VOGO a également été choisi aux USA par l'éditeur mondial Activision Blizzard pour déployer sa solution VOGOSPORT dédiée à la Fan Expérience dans le cadre d'événements e-sport autour du jeu « Call of Duty ».

Revenues	1SE2022	Var. %	Rep. %	1SE2021	Rep. %
Total	5 871 371	38%	100%	4 261 055	100%
Direct	3 596 836	63%	61%	2 203 448	52%
Indirect	2 274 535	11%	39%	2 057 607	48%

En termes de circuits de commercialisation, tous les canaux de vente ont contribué à cette croissance. Les ventes directes totalisent près de 3,6 M€ de chiffre d'affaires représentant 61% de l'activité totale du semestre, en hausse de 63%. L'activité des partenaires de commercialisation a également été très forte avec un chiffre d'affaires de plus de 2,2 M€, en progression de 11% (39% de l'activité totale du semestre).

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la Société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt de l'exercice

(en €)	30/06/2022	30/06/2021
Impôts sur les bénéfices	180 560	106 602
Impôts différés		
Total (charge) ou produit d'impôt	180 560	106 602

La perte fiscale du semestre est de 693K€. Aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée.

Un crédit d'impôt recherche est comptabilisé au 30 juin 2022 pour un montant de 181K€.

Rationalisation de l'impôt

(en €)	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net consolidé (avant amortissement des écarts d'acquisition et MEE)	- 601 845	- 731 078
Impôt comptabilisé	180 560	106 602
Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	- 782 405	- 837 680
Taux d'impôt	25,00%	26,50%
Produit (Charge) d'impôt théorique	195 601	221 985
Déficits reportables non activés	- 207 813	- 221 985
Consommation de déficits non activés	25 777	
Différences permanentes	- 13 565	
CIR CII et CICE	180 560	106 602
Charge d'impôt réelle	180 561	106 602

Résultat financier

	30/06/2022	30/06/2021
Gains de change	34 436	1 991
Autres produits	1 495	7 527
Reprises sur prov. et amort. financiers	1 024	52 565
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	36 955	62 083
Dotations aux prov. & amort. financiers	41 499	-
Intérêts et charges financières	55 585	49 646
Pertes de change	24 602	4 229
Autres charges		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	121 686	53 875
RESULTAT FINANCIER	- 84 731	8 208

Résultat exceptionnel

	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits de cession d'éléments d'actifs		
Subventions virées au résultat	7 622	
Reprises de provisions exceptionnelles		
Autres produits	1 089	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 711	-
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	-	-
VNC des éléments d'actifs cédés	-	-
Dotations de provisions exceptionnelles	-	-
Autres charges	1 121	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 121	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 590	-

Le montant de la subvention comptabilisé en produit sur le semestre est consécutif au programme BPI « Territoire d'industrie » financé à hauteur de 130K€.

Les charges et produits exceptionnels comptabilisés sur le premier semestre 2022 correspondent aux plus et moins-values relatives au contrat de liquidité.

Effectif moyen

	30/06/2022	30/06/2021
Effectif moyen employé	55	42
Cadres et professions supérieures	49	31
Techniciens et agents de maîtrise	6	11

Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 362 K€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de la situation clôturée au 30 juin 2022 pour l'ensemble des sociétés du Groupe est de 21 785 euros et se ventile comme suit :

	Mission légale	Autres missions dont SACC
EY	14 750	7 035
TOTAL	14 750	7 035

4



DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

4 | DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 7 à 10) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Montpellier, le 28 septembre 2022

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général